

la lettre du Maire

Lettre mensuelle éditée par la Ville de Pont-Sainte-Maxence

septembre 2008 N° 24



l'agenda municipal

Quelques activités du Maire

15/09 : réunion avec l'OPAC, aménagement du centre ville
16/09 : réunion avec Oise habitat
17/09 : réunion avec le conseil général sur les projets pour Pont
19/09 : ouverture des offres pour la protection des berges

Temps forts

13 au 17/09 : Semaines de l'environnement
15/09 : conseil municipal à 19h30 salle Claude Monnet (pour pouvoir accueillir plus de public)
20 et 21/09 : journées du patrimoine,
21/09 : journée de la paix
25/10 : trial avec l'association Julien et Jonadev

Dans vos quartiers à 19h

19/09 : salle Gatti à Sarron

26/09 : salle Jules Ferry

03/10 : salle Les Falaises Fond Robin

17/10 : salle Claude Monnet

24/10 : salle LCR Les Terriers

On parlera de la ville et de vos quartiers

Chères Pontoises, chers Pontois

Les vacances se terminent et voici l'heure de la rentrée. J'espère que vous avez pu profiter au maximum de cette période de repos afin d'envisager l'année à venir sous les meilleurs auspices. Votre équipe municipale, quant à elle, n'a jamais cessé de travailler durant cet été, l'étendue des problèmes à régler ne nous le permettait pas.

Pour cette rentrée scolaire, nous avons le plaisir de vous informer que la totalité des difficultés concernant l'accueil des enfants de 3 ans dans les cantines scolaires a pu être réglée. Le transfert de compétence en 2006 avait, en effet, généré de nombreux problèmes qui avaient amené les collectivités à ne plus pouvoir proposer de système de garde convenables pour les jeunes enfants. Nous avons conscience que l'organisation mise en place par la ville et la communauté de communes ne fonctionne pas encore au mieux, vous êtes nombreux à nous signaler qu'il est difficile pour vous de savoir à qui vous adresser en ce qui concerne la cantine ou l'accueil périscolaire.

Sachez que c'est un sujet sur lequel nous travaillons. Notre premier objectif était d'ouvrir suffisamment de places de cantines pour offrir ce service aux parents qui travaillent ; à nous à présent d'améliorer la qualité du service tout en veillant à maîtriser la gestion des coûts. C'est à l'occasion de cette rentrée scolaire que l'on aborde aujourd'hui ce sujet qui nous préoccupe. Bien d'autres nous interpellent aussi. Si difficiles qu'ils soient, croyez bien que nous nous mobilisons tout autant pour chacun d'entre eux. Cela malgré la faiblesse des moyens dont nous disposons, que vous pourrez mesurer en lisant la page 2 de cette lettre.

Michel Delmas
Votre Maire

Pont-Sainte-Maxence possède 12 écoles publiques

6 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires réparties dans chaque quartier de la ville.

Quartier des Terriers

- Ecole maternelle Paul Verlaine
5 classes - 122 élèves en 2008
- Ecole élémentaire Robert Desnos
8 classes - 178 élèves en 2008
- Ecole maternelle Jacques Prévert
3 classes - 67 élèves en 2008
- Ecole élémentaire Jean Rostand
5 classes - 106 élèves en 2008

Quartier Centre ville

- Ecole maternelle Max Drains
2 classes - 50 élèves en 2008

- Ecole élémentaire Ferdinand Buisson
4 classes - 97 élèves en 2008

- Ecole maternelle Paul Langevin
3 classes - 74 élèves en 2008

- Ecole élémentaire Fabre d'Eglantine
4 classes - 94 élèves en 2008

Quartier de la gare et des usines

- Ecole maternelle Marie Curie
5 classes - 130 élèves en 2008
- Ecole élémentaire Jules Ferry
11 classes - 230 élèves en 2008

Quartier de Sarron

- Ecole maternelle Françoise Dolto
4 classes - 104 élèves en 2008
- Ecole élémentaire Adrien Bonnel
5 classes - 122 élèves en 2008

1 375 élèves au total.



Ville de Pont
Sainte-Maxence

Une Ville d'Avenir et de Paix

Des finances à rétablir

Suite au vote du budget en déficit en avril 2008 : Un processus complexe s'est engagé

La chambre régionale des comptes a été saisie par le Préfet, et a proposé :

- 10,64% d'augmentation de la fiscalité en 2008.
- Diminution des subventions aux associations de 100 000 €.
- Diminution des charges à caractère général de 1M €.
- Diminution des charges de personnel de 250 000 €.

Le conseil municipal a délibéré sur cet avis le 17 juillet

Après un long débat entre conseillers et une suspension de séance permettant au public de s'exprimer, le conseil municipal a constaté le caractère irréalisable des propositions de la chambre régionale des comptes sur les chapitres «011 charges à caractère général» et «012 charges du personnel».

Au surplus, il a également constaté que ces mesures ne permettraient pas non plus de s'assurer que le déficit du budget ne serait pas reproduit en 2009 et 2010.

Pour ces raisons le conseil municipal a souhaité que la chambre régionale des comptes revise ses propositions en les associant à un plan de redressement sur 3 ans et à une aide conséquente de l'Etat.

La chambre régionale des comptes a donné un second avis

Elle a accepté le diagnostic de la municipalité affirmant que les 1,33M € d'arriérés fournisseurs non payés n'étaient plus provisionnés et devraient donc être prévus au budget. Mais elle a strictement confirmé les propositions de son premier avis (tel que décrit ci-dessus).

Le préfet signe alors l'arrêté fixant le budget tel que proposé par la chambre régionale des comptes

En réunion et par un courrier, nous avons bien indiqué les difficultés qui résulteraient de la proposition de la chambre régionale des comptes. La réduction d'un million des charges à caractère général conduira à une impossibilité de payer des fournisseurs en fin d'année et reportera cette charge sur les années suivantes, en prélevant indûment sur les comptes provisionnés à cet effet.

La conséquence directe de tout ce processus très complexe est surtout l'augmentation de 10,64% du taux d'imposition, la diminution des crédits de charges à caractère général, la limitation des investissements. Le problème ne sera pas réglé pour autant, cette décision ne compense pas tout le déficit loin de là.

Il est nécessaire de mettre en place un plan drastique d'économie et de rationalisation en fonctionnement et en investissement. Nous allons accélérer ce plan mis en place dès notre arrivée. C'est l'importance de ce plan qui conditionnera la limitation des augmentations que nous serons obligés d'appliquer à nouveau l'an prochain. Ce pourra être aussi les aides de l'état que nous avons demandées et pour lesquelles on nous a indiqué qu'elles seraient, de toute manière, limitées.

La taxe d'habitation augmentera cette année de 1,62 points et la taxe foncière de 1,89 points.

Une ville qui bouge, avec ses moyens

Des travaux en cours

Des travaux d'entretien sont effectués régulièrement dans les écoles en cours d'année, et des travaux plus importants durant les différentes vacances scolaires. Ces travaux sont réalisés soit par des entreprises, soit par les équipes des services techniques de la ville, en fonction de leur importance. Ils représentent une grosse part du budget communal, mais sont indispensables pour la sécurité et le bien être de nos enfants. Des aides financières peuvent être accordées par le Conseil Général si la municipalité constitue les dossiers de demandes de subventions.

Cette année la priorité est portée sur :

- L'école Jean Rostand où seront poursuivies les réfections en peinture, électricité des parties communes (hall, couloirs, salle des maîtres, bureau ...)
- L'école Adrien Bonnel :
 - Réfection des sanitaires. Montant : 20 000 €
 - Transfert de la cantine dans la salle associative D. Henin, remise en état depuis le mois de mai afin d'y accueillir tous les élèves de l'école élémentaire qui souhaitent fréquenter le restaurant scolaire à partir du mois de septembre. Montant : 33 050 €



Les écoles Fabre d'Eglantine et Paul Langevin :

- Toutes les huisseries vont être changées et équipées de stores. Montant : 257 370 €
- Changement des gouttières. Montant : 10 253 €

- L'extension d'autres cantines : à l'école Fabre d'Eglantine et à l'école Jean Rostand afin d'éviter le transport des élèves de maternelle à l'école Ferdinand Buisson. Montant : 7 707 € Bonne année scolaire à tous.

Nous vous rappelons qu'à la rentrée de septembre 2008, les cantines seront ouvertes aux enfants des petites sections, en fonction des places disponibles. (le critère retenu étant que les parents travaillent).

Si vous voulez connaître les menus des cantines des écoles, rendez-vous sur le site internet : <http://www.pontsaintemaxence.fr/article/archive/1019/>

Journée Internationale de la Paix

Le dimanche 21 septembre 2008, pontois et pontoises vous êtes invités à participer à cette manifestation en affichant à vos fenêtres, balcons ou autres un message de paix (dessins, banderoles). Retrouvez-nous sur le parvis de la mairie de 10h à 12h.

Lire en Fête 2008

- Le 30 octobre 2008 - Cinéma Le Palace à 20h30 Pirates des caraïbes : La malédiction du Black Pearl Tout public - Réservation sur place - Tarif : 5 €
- Du 4 octobre au 18 octobre 2008 - Bibliothèque Exposition "Histoire de la piraterie" Tout public - Entrée libre gratuite
- Dimanche 12 octobre 2008 à 15 h30 Auditorium bibliothèque Spectacle musical "Le trésor de Stan le Hardi" Tout public de 4 à 104 ans - Réservation à partir du 20 septembre - Tarif : 1,55 €
- Du 4 au 18 octobre 2008 Jeu-concours
- Vendredi 10, samedi 11, dimanche 12 octobre 2008 (journées nationales) Abonnements et réabonnements gratuits
- Dimanche 12 octobre 2008 de 14h à 17h Ouverture exceptionnelle

Programmes consultables sur le site Internet : www.pontsaintemaxence.fr

Infos pratiques

Fanfare en Fête

Samedi 4 octobre à 20h30

- Concert à la Manekine avec la musique municipale
- Zic Zizou avec l'harmonie de Noyon et de Roye

Dimanche 5 octobre

- 10h30 : Défilé des Fanfares dans la ville
- de 15h00 à 18h30 : Concert des Fanfares dans le gymnase Léo Lagrange



Semaines de l'environnement

Du samedi 13 au vendredi 26 septembre 2008

Pour la première année à Pont-Sainte-Maxence Expositions, Animations, Films, Débats, Activités Nature

Tous concernés, Tous acteurs.

Volley Ball

Tu as entre 6 et 13 ans, et tu aimes le volley Ball enfile tes baskets viens t'entraîner à la salle Léo Lagrange tous les mercredis de 16h30 à 18h.

À partir du mercredi 3 septembre 2008

Pour comprendre

Que se passe-t-il ?

Dès le mois d'avril nous avons constaté que l'organisation et les dispositifs laissés en héritage, sans même prévoir une seule charge nouvelle, conduisaient à un déficit du budget de fonctionnement 2008 de : 1,2 million d'euros (10 % du budget) auquel il fallait ajouter 1,33 million d'euros d'arriérés fournisseurs pour les années 2005, 2006, 2007, qui n'étaient plus provisionnés.

Un exemple : les réintégrations des salariés licenciés abusivement : Les pontois paieront l'addition

Le tribunal administratif a jugé que les licenciements réalisés lors du précédent mandat étaient non justifiés et a demandé la réintégration du personnel concerné. Mais c'est impossible pour les professeurs de musique, la commune ayant perdu la compétence qui a été transférée à la CCPOH. Et pour le chef de la Police cela n'ira pas sans créer de difficulté, on l'imagine.

Conséquences, tous ces dossiers génèrent des frais énormes, estimés pour l'année 2008 à plus de 300 000 €. On a joué avec la justice et aujourd'hui on paye la facture en indemnités, compensations et arriérés de salaire.

Info

Au moment de la rédaction de ce numéro nous n'avons pas encore toutes les indications sur les conséquences de ces décisions.

Le prochain numéro de la Lettre du Maire sera exclusivement consacré à ce sujet. Venez signer la pétition (disponible dans le hall de la mairie). Il est anormal que ce soient les habitants seuls qui payent les erreurs du passé.

Une Ville d'Avenir et de Paix

Semaine de l'environnement



Nettoyage de la source des Moines le 3 août 2008 fait par les élus

Nous vous rappelons que trier ses déchets est important pour l'environnement. Les caisses bleues et jaunes, les sacs pour déchets verts sont à retirer gratuitement aux Services Techniques 03 44 72 50 19. Les containers sont à demander à la CCPOH au 03 44 70 04 01. Pour les encombrants, vous pouvez prendre rendez-vous pour vous en débarrasser.

Pour connaître les horaires d'ouverture des différents services, de la déchetterie et la marche à suivre pour les encombrants, consultez le site Internet.



Service Citoyen

Jeux Olympiques Beijing 2008

La France 10^{ème} au classement final, avec 40 médailles dont 7 d'or, 16 d'argent et 17 de bronze. Sophie DODEMONT récompensée !



Elle est née le 30 août 1973 à Pont-Sainte-Maxence qui fait partie du club de Villiers-le-Bel. Gardien de la Paix, elle réussit le 10 août dernier par décrocher une médaille de bronze au concours par équipe de Tir à l'Arc avec ses coéquipières Bérengère Schuh et Virginie Arnold.

Oppositions multiples à Pont, chacune traitée à part entière

Groupe de l'Opposition 1

La chambre régionale des comptes souligne le cataclysme de nos finances.

Des économies de bon sens peuvent être réalisées sur les fêtes et cérémonies, sur le comité de jumelage, sur les publications ou encore sur les indemnités de tous les élus, le temps nécessaire au redressement.

Nous devons sauver les subventions des associations, le pouvoir d'achat du personnel et limiter les hausses d'impôt.

Mais nous nous interrogeons aussi sur la sincérité de l'actuelle majorité qui a pris des engagements qu'elle savait irréalisables pour rappeler sans cesse l'état désastreux de nos comptes.

Marie-Christine Magnier, Eddy Schwarz & Arnaud Dumontier

Groupe de l'Opposition 2

Même au mois d'août les nuages s'amoncellent : la Papeterie (PSM) est mise sous main de justice, la ville sous curatelle. L'Etat va, pour l'année 2008, arrêter notre budget et augmenter de manière très significative nos impôts.

Cette situation soulève plusieurs interrogations :

- Quel est le montant réel du déficit ?
- Pourquoi l'intervention du Préfet ?
- Ce dessaisissement des pouvoirs de notre Maire lui est-il imposé ou l'a-t-il simplement provoqué ?
- Pourquoi l'un peut-il restaurer nos finances et pas l'autre ? Pour ne pas endosser, prisonnier de son idéologie et soucieux de sa seule image de marque, la responsabilité des mesures de saine gestion qui s'imposent ?
- Quand la majorité municipale va-t-elle cesser de gérer le déclin pour se soucier de l'avenir pour faire entrer Pont-Sainte-Maxence dans l'espérance par le dynamisme et la modernité ? Alors viendra l'embellie.

Daniel Bigorgne & Philippe Hervieu

Groupe de l'Opposition 3

Le règlement d'attribution des subventions aux associations mis en place en 1993 est aujourd'hui fantaisiste et inadapté. Avec la CCPOH il aurait dû évoluer. Les pontois représentent 38 % des habitants de la CCPOH.

Notre ville subventionne 53 associations qui gèrent (2007) 428 000 €.

Elles regroupent 5 600 adhérents dont 58 % seulement de Pontois) et 19 d'entre elles ont plus de la moitié d'adhérents extérieurs.

Dans cette situation, les pontois paient 180 000 € pour les communes de la CCPOH.

Pont-Sainte-Maxence n'a plus les moyens de financer ces associations intercommunales. Il serait juste de répartir rapidement les coûts aux communes concernées. Nous avons perdu des recettes mais gardé les dépenses.

La réflexion existe, mais surtout la décision que nous attendons !

Danièle & Jacky Touzet